

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

5 septembre 2018

ÉQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 1175)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 392

présenté par  
M. Jean-Claude Bouchet

-----

**ARTICLE 14 SEPTIES**

Supprimer les alinéas 2 à 6.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les décisions de retrait des substances actives phytopharmaceutiques sont des prérogatives européennes. Étendre encore les retraits par la loi, de nouvelles substances constitue une nouvelle surtransposition inacceptable qui viendrait entraver la compétitivité des producteurs français. Cet amendement demande donc la suppression de l'interdiction des substances ayant des modes d'action similaires aux néonicotinoïdes, qui ne s'appliquerait qu'aux professionnels français.